

Et si VOUS étiez Candidat-e-s CFDT

aux élections CE et/ou DP 2015 ?

Tous les 2 ans, vous élevez vos représentants au **Comité d'Établissement (CE)** et vos **Délegué-e-s du Personnel (DP)**. Au 1^{er} tour, les candidats sont présentés à partir de listes électorales établies par les Organisations Syndicales. Pour figurer sur ces listes, il faut bien sûr être volontaire, salarié-e de TR6-Limours et avoir au moins 1 an d'ancienneté.



AVEC NOUS,
DONNEZ DE LA VOIX
À VOTRE VOIX



Grâce au soutien que vous nous avez apporté lors des dernières élections de 2013, **le collectif CFDT a pu réintégrer le Comité d'Établissement** de TR6-Limours pour défendre vos intérêts en termes de stratégie, d'organisation ou de gestion.

Au travers des **Délegués du Personnel**, l'équipe CFDT a fait avancer un certain nombre de **revendications collectives des salariés** et **assister certains d'entre vous** sur des sujets plus individuels

Le collectif CFDT a aussi agi au CHS-CT à travers de son Représentant Syndical, et mené des actions dans toutes les **commissions** : Formation, Logement, Égalité Professionnelle, Handicap, Restauration, Transports, et dans le suivi de la GAE aussi bien à TR6 Limours qu'au niveau TR6 (Limours, Rungis, Fleury-Orléans et Rouen-Ymare).

Le collectif **CFDT** compte bien continuer à agir et vous représenter si vous lui accordez vos suffrages.

Les résultats des élections influent sur de nombreux aspects comme les **compositions des Commissions**, les postes de **Secrétaire et Trésorier** du **Comité d'Établissement**, du **CHSCT**, du **Comité Central d'Entreprise**, ainsi que la nomination du **Délegué Syndical**.

Le collectif CFDT sait déjà qu'il faudra rester mobilisé pour **défendre le droit de tous les salarié-e-s** dans une organisation matricielle complexe ou de **bonnes conditions de travail sont un enjeu fort**. Des incompréhensions persistent sur la place et les conséquences de TR6 Limours dans le plan Ambition 10. Des questions existent sur le fonctionnement de notre site et de nos activités. Les élus CFDT sont là aujourd'hui et seront là demain, si vous les réalisez. Mais vous aussi,

Seule une représentation dans l'ensemble des services permet d'avoir l'efficacité nécessaire face aux défis imposés par la direction. Les réorganisations passées montrent qu'avec des élu-e-s dans tous les secteurs, la **CFDT** serait encore plus efficaces en étant encore plus près des préoccupations et revendications des salarié-e-s.

Alors pourquoi ne pas rejoindre la CFDT comme Candidat-e

afin que le travail et les actions déjà effectués par le collectif en place puissent se poursuivre et s'enrichir des pratiques et des idées issues de tous les secteurs de TR6-Limours, vous pouvez être là pour relayer ces questions, obtenir des réponses et réaffirmer l'engagement quotidien et sans faille de nos collègues dans leur métier !

Agissons ensemble pour des mesures justes et équitables !

Retrouver toute l'actualité **CFDT** sur notre site internet : <http://www.cfdt-thales.com/dao/thales-air-systems.html>



COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT

Assurer une expression collective des salariés, permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

Être consulté sur toutes questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et, notamment, sur les mesures de nature à affecter le nombre ou la structure des effectifs, la durée du travail, les conditions d'emploi, de travail et de formation professionnelle du personnel.

Gérer les activités sociales et culturelles au bénéfice des salariés.

Le comité se réunit une fois par mois avec la direction pour une réunion plénière. Les élu-e-s titulaires disposent de 20h/mois de délégation (hors réunion avec la direction) pour effectuer leurs missions.

Le comité est composé de **7 élu-e-s** titulaires et 7 suppléant-e-s

DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Présenter à l'employeur toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du travail et des autres lois et règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité, ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables dans l'entreprise.

Saisir l'inspection du travail quand l'employeur ne respecte pas ses obligations. Ils sont également reçus, sur leur demande, soit individuellement, soit par catégorie, service ou spécialité professionnelle par la direction.

Assister les salariés dans leurs relations avec l'employeur (sanction, licenciement, ...).

Les délégués du personnel se réunissent une fois par mois avec la direction pour une réunion plénière. Les élu-e-s titulaires disposent de 15h/mois de délégation (hors réunion avec la direction) pour effectuer leurs missions.

Le comité est composé de **7 élu-e-s** titulaires et 7 suppléant-e-s

Vous avez des questions, des interrogations ?

**Venez nous rencontrer d'ici le 05 octobre,
date limite du dépôt des listes.**



De gauche à droite :

Anne COGNIEUX (élue CE), Pierre BLANCARD (Elu DP),
Jean-Marc Pradal (DS, élu DP), Patrick REBEYROLLE (RS CE)

Agissons ensemble pour des mesures justes et équitables !

Retrouver toute l'actualité **CFDT** sur notre site internet : <http://www.cfdt-thales.com/dao/thales-air-systems.html>

